



CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT DU CAMEROUN

Yaoundé le,

30.06.2023

N° 08627 /CAA/DAG/SDAAB/SM

ADDITIF 1 AU DOSSIER DE CONSULTATION N°06459/DC/CAA/CIPM/2023 DU 22 MAI 2023

Le Directeur Général de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA), conformément à la lettre du Centre Régional de Régulation des Marchés Publics du Centre n°00000360/L/ARMP/CRRMPC/CCR/CSE/CSP/MNVV.amf/2022 du 22 juin 2023, informe les soumissionnaires à la Demande de Cotation N°06459/DC/CAA/CIPM/2023 du 22 mai 2023, relative aux prestations de service de nettoyage et d'entretien courant de l'immeuble siège de la CAA, que les modifications suivantes ont été apportées audit dossier :

➤ **Avis d'Appel d'Offres version anglaise**

Article 13 : Eliminary criteria

Instead of :

- ✓ Incomplete administrative file 48 hours after de bid opening;
- ✓ Absence of Bid bond;
- ✓ Incomplete bid according to the specifications of RPAO.

Read :

- ✓ Incomplete administrative file 48h hours after de bid opening;
- ✓ Absence of Bid bond;
- ✓ Non-conformity of the Bid bond;
- ✓ Misrepresentation or falsification of documents;
- ✓ Non-compliance with the format: PDF format for textual documents and JPEG for images.

➤ **Règlement de la Consultation (RC)**

Au lieu de :

ARTICLE 9 : DATE ET HEURE LIMITE DE DÉPÔT DES OFFRES

9.1. Pour la Soumission hors ligne

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir à la Caisse Autonome d'Amortissement sise au

niveau - 1 de son immeuble siège, boulevard du 20 Mai Yaoundé au plus tard le _____ à 14 heures précises, heure locale, sous pli fermé. Passé ce délai, aucun pli ne sera accepté. Aucune offre régulièrement déposée ne peut être ni modifiée, ni retirée avant le dépouillement. Chaque offre sera étiquetée comme suit :

AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION
N° 08627/DC/CAA/CIPM/2023 DU **30.06.2023**
POUR LES PRESTATIONS DE SERVICE DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN
COURANT DE L'IMMEUBLE SIÈGE DE LA CAISSE AUTONOME
D'AMORTISSEMENT(CAA).

9.2. Pour la soumission en ligne

L'heure limite de dépôt des offres en ligne est fixée au plus tard le _____ à 14 heures précises, heure locale.

La copie de sauvegarde de chaque offre rédigée en anglais ou en Français, devra parvenir à la Caisse Autonome d'Amortissement sise au niveau - 1 de l'immeuble siège de la CAA, Boulevard du 20 mai à Yaoundé au plus tard le _____ à 14 heures précises, heure locale, sous pli fermé.

9.3. La date et l'heure de réception des soumissions en ligne sont automatiquement enregistrées par la plateforme de dématérialisation à travers un mécanisme d'horodatage. Seules la date et l'heure de COLEPS font foi.

9.4. Pour l'horodatage, le fuseau horaire de référence est l'heure locale (GMT/UTC + 1). Cette heure est visible sur la page de soumission.

9.5. L'Autorité Contractante peut, à son gré, reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publiant un additif. Dans ce cas, tous les droits et obligations de l'Autorité Contractante et des Soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

9.6. Les offres transmises par voie électronique donnent lieu à un accusé de réception mentionnant la date et l'heure de réception ainsi que les références de la consultation :

AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION
N° 08627/DC/CAA/CIPM/2023 DU **30.06.2023**
POUR LES PRESTATIONS DE SERVICE DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN
COURANT DE L'IMMEUBLE SIÈGE DE LA CAISSE AUTONOME
D'AMORTISSEMENT(CAA).

D) OUVERTURE DES PLIS ET COMPARAISON DES OFFRES

ARTICLE 10 : OUVERTURE DES PLIS

10.1 La Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès de la CAA ouvrira les plis en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés qui souhaitent assister

à l'ouverture des offres qui aura lieu le _____ à partir de 15 heures à la salle de réunion de la CAA sise au niveau 5 de son immeuble siège.

10.2 La Commission Interne de Passation des Marchés Publics établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

Lire plutôt :

ARTICLE 9 : DATE ET HEURE LIMITE DE DÉPÔT DES OFFRES

9.1. Pour la Soumission hors ligne

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir à la Caisse Autonome d'Amortissement sise au niveau - 1 de son immeuble siège, boulevard du 20 Mai Yaoundé au plus tard le **04 juillet 2023** à 14 heures précises, heure locale, sous pli fermé. Passé ce délai, aucun pli ne sera accepté. Aucune offre régulièrement déposée ne peut être ni modifiée, ni retirée avant le dépouillement. Chaque offre sera étiquetée comme suit :

AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION N°06459/DC/CAA/CIPM/2023 DU 22 MAI 2023

POUR LES PRESTATIONS DE SERVICE DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN COURANT DE L'IMMEUBLE SIÈGE DE LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT(CAA).

9.2. Pour la soumission en ligne

L'heure limite de dépôt des offres en ligne est fixée au plus tard le **04 juillet 2023** à 14 heures précises, heure locale.

La copie de sauvegarde de chaque offre rédigée en anglais ou en Français, devra parvenir à la Caisse Autonome d'Amortissement sise au niveau - 1 de l'immeuble siège de la CAA, Boulevard du 20 mai à Yaoundé au plus tard le **04 juillet 2023** à 14 heures précises, heure locale, sous pli fermé.

9.3. La date et l'heure de réception des soumissions en ligne sont automatiquement enregistrées par la plateforme de dématérialisation à travers un mécanisme d'horodatage. Seules la date et l'heure de COLEPS font foi.

9.4. Pour l'horodatage, le fuseau horaire de référence est l'heure locale (GMT/UTC + 1). Cette heure est visible sur la page de soumission.

9.5. L'Autorité Contractante peut, à son gré, reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publiant un additif. Dans ce cas, tous les droits et obligations de l'Autorité Contractante et des Soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

9.6. Les offres transmises par voie électronique donnent lieu à un accusé de réception mentionnant la date et l'heure de réception ainsi que les références de la consultation :

**AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION
N°06459/DC/CAA/CIPM/2023 DU 22 MAI 2023**

**POUR LES PRESTATIONS DE SERVICE DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN
COURANT DE L'IMMEUBLE SIÈGE DE LA CAISSE AUTONOME
D'AMORTISSEMENT(CAA).**

D) OUVERTURE DES PLIS ET COMPARAISON DES OFFRES

ARTICLE 10 : OUVERTURE DES PLIS

10.1 La Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès de la CAA ouvrira les plis en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés qui souhaitent assister à l'ouverture des offres qui aura lieu le **04 juillet 2023** à partir de 15 heures à la salle de réunion de la CAA sise au niveau 5 de son immeuble siège.

10.2 La Commission Interne de Passation des Marchés Publics établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

Le reste sans changement.

AMPLIATIONS :

- MINMAP
- ARMP (pour publication et archivage)
- Pdt/CIPM /CAA
- Chrono/Archive



Noah Ndongo Adolphe